

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professions de santé Question écrite n° 59406

## Texte de la question

M. Daniel Paul appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'urgente nécessité de prendre en considération la crise démographique qui affecte la médecine générale. Depuis plusieurs années, les facultés manquent d'enseignants de médecine générale, et ce alors que les étudiants sont de plus en plus nombreux. Cette situation a pour conséquence une telle désaffection pour le métier que seules des mesures prises sur le champ universitaire peuvent inverser la tendance. La seule mesure permettant une augmentation des moyens humains, compte tenu des sous-effectifs absurdes avec lesquels se débattent les enseignants de médecine Générale, réside dans le recrutement de nouveaux maîtres de conférences associés. Le Syndicat national des enseignants de médecine générale réclame en urgence la nomination des 27 nouveaux maîtres de conférences déclarés aptes par la sous-section du CNU en juin dernier et réaffirme la nécessité impérieuse d'un plan de nomination de 50 nouveaux enseignants associés par an pendant quatre ans pour toute la France. Alors que l'Assemblée nationale et le Sénat ont voté, à l'unanimité, un amendement à la loi HPST concernant les effectifs nécessaires, il en résulte, qu'au lieu des 20 nominations de professeurs et 30 maîtres de conférences titulaires, 10 nominations sont annoncées par le ministère pour toute la France, bien que d'emblée, et dès la première année, 38 candidats ont été reconnus aptes à la titularisation par la commission nationale d'intégration. Il lui demande donc que la volonté des élus de la République soit respectée et si elle entend prendre les mesures nécessaires et rapides pour remédier véritablement au manque d'enseignements de médecine générale.

#### Texte de la réponse

Une grande célérité a prévalu dans l'application de la loi n° 2008-112 du 8 février 2008 relative à la mise en place de la filière universitaire de médecine générale, un délai de sept mois seulement s'étant écoulé entre le dépôt de la proposition de loi et la publication du décret statutaire. Cette reconnaissance statutaire se double d'un effort sans précédent en moyens humains. Depuis 2007, quatre-vingt-treize postes ont été créés. La continuité dans cet effort sera marquée par l'application des dispositions de l'article 47 de la loi Hôpital, patients, santé, territoires (HPST). Les postes prévus seront ouverts : vingt postes de professeurs, trente postes de maîtres de conférences et cinquante postes de chefs de clinique. À ce stade, il est prématuré de se prononcer sur l'aboutissement de cette première procédure de recrutement. Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche s'attache avant tout aujourd'hui à une gestion pluriannuelle et raisonnée des emplois. C'est pourquoi l'accent est mis sur le recrutement des chefs de clinique, quarante-sept chefs de clinique ont été recrutés depuis 2007. Ils constitueront le vivier dans lequel seront recrutés les futurs maîtres de conférences et professeurs titulaires. Trois voies existent, en effet, pour constituer cette nouvelle filière. La première est celle du recrutement des associés : cette voie a vocation à s'éteindre progressivement du fait du nouveau statut. Elle sera néanmoins maintenue pour assurer les formations tant que le vivier des titulaires n'est pas constitué. Pour cette seule rentrée, douze maîtres de conférences associés sont élevés au rang de professeurs associés et, conformément aux propositions du Conseil national des universités (CNU), vingt-sept candidats aux postes de maîtres de conférences associés ont été recrutés. La deuxième voie, pour faire vivre cette nouvelle filière de

médecine générale est l'intégration dans le corps. Elle a commencé, dès cette année, avec l'intégration de dix professeurs associés dans les nouveaux corps de professeurs titulaires. Enfin, la troisième voie, amenée à devenir la voie « classique », est, naturellement, celle du concours. Tous les verrous réglementaires ayant été levés, il sera organisé pour la première fois cette année universitaire, au printemps, comme pour toutes les autres disciplines médicales. Les doyens de médecine participent à la mise en oeuvre de cette nouvelle filière, dans un contexte pourtant difficile de non-création d'emplois et de vivier de candidats incertain. Dans la poursuite de cet objectif, il convient de souligner l'importance du nécessaire maintien de l'équilibre entre les filières universitaires, notamment au sein des centres hospitaliers universitaires (CHU) ; l'excellence scientifique devra donc être garantie, dès les premiers recrutements, qui seront opérés au titre de l'année universitaire 2010.

#### Données clés

Auteur: M. Daniel Paul

Circonscription : Seine-Maritime (8e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 59406 Rubrique : Enseignement supérieur

**Ministère interrogé** : Enseignement supérieur et recherche **Ministère attributaire** : Enseignement supérieur et recherche

### Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 septembre 2009, page 9162

Réponse publiée le : 27 avril 2010, page 4743